

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3909

17 décembre 2014

SOMMAIRE

26 United Corpo SA187632	Mavie S.à r.l
Allouez S.à r.l	Maxeda DIY Interco S.à r.l187592
Asfound S.A187586	Max Lease Sàrl
Berkeley 2 S.à r.l187630	MD Mezzanine S.A., SICAR
BTC Tres S.à r.l	Medical Technology s.à r.l
BTC Tres S.à r.l	Menuiserie Collin S.à.r.l
Chlorine Investment S.à r.l187601	MEP S.à r.l
Chremalux SA187629	M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A 187591
CRF2R S.à r.l	Mobs Group S.à r.l
Desroches S.A	Mobs International S.à r.l
Easyglas GmbH187586	MOL Group Finance SA187598
e-shelter Properties Holding S.à r.l 187628	Monceau Properties S.A187598
Extensa Luxembourg S.A187586	Mont-Royal Gestion S.à r.l
Gulf Credit Lending S.à r.l187630	Morris - HCF S.à r.l
L1 Energy Intermadiate Holdings S.C.Sp	Mpumalanga S.A187602
187591	Mpumalanga S.A187599
Lion Cycling S.A187586	MSK Invest S.à r.l
Liro Invest S.à r.l	MT Topco S.à r.l
Lisburn S.à r.l	Multi Business Consultant S. à r.l 187602
Lisburn S.à r.l187587	Nade Luxco 2 S.à r.l
Luxvingsoft Sarl187589	Nautilus Holdco (Luxembourg) S.à r.l 187602
Luxvingsoft Sarl187589	Nautilus Propco (Luxembourg) S.à r.l 187603
Maira Investment S.A187592	NCM Titrisation S.à r.l187618
Mangrove III S.C.A. SICAR187594	Netanya S.A
Marc Dieschbourg, Architectes S.A 187596	New NIBC II Luxembourg187603



Extensa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2631 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 72.621.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 29 octobre 2014

Le conseil d'administration a été informé de la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 29 octobre 2014.

Les administrateurs cooptent Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouvel administrateur de catégorie B avec effet au 29 octobre 2014.

Monsieur Philippe PONSARD terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191796/17.

(140213970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Easyglas GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 3, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 102.119.

Der Jahresabschluss vom 30.06.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014191797/9.

(140214200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Asfound S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 164.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014191974/14.

(140213436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Lion Cycling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 9, Z.I Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 178.197.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27.11.2014

Le mandat de l'administrateur unique M. Christian Weyland, directeur de société, demeurant professionnellement à l'adresse 9, Z.I Bomicht, L-6947 Niederanven se termine à la date de l'AGE du 27 novembre 2014.

Sont nommés nouveaux administrateurs jusqu'à l'AGO de l'année 2020:

Mr. Michael Skelde, Directeur sportif, né à Horsens au Danemark, le 13 août 1973, demeurant à Horstoft 2, DK-8700 Horsens, Danemark

Mr. Lars Klausen, CEO, né à Gentofte au Danemark, le 2 mai 1969, demeurant à Strandborgvej 20A, DK-8240 Risskov, Danemark.

Mr. René Thill, comptable, né à Luxembourg au G-D de Luxembourg, le 1 ^{er} janvier 1952, demeurant à 44, rue Henri Entringer L-1467 Howald, G-D de Luxembourg.

Est nommée déléguée à la gestion journalière jusqu'à l'AGO de l'année 2020:



Mme Christa Skelde, directeur de Skelde Cycling Aps, née à Horsens au Danemark, le 18 Janvier 1976, demeurant à Horstoft 2, DK-8700 Horsens, Danemark.

Les pouvoirs de signature de nouveau Conseil d'Administration sont régis selon l'article 15 des statuts de constitution de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/11/2014.

Christa Skelde.

Référence de publication: 2014191975/24.

(140213704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Liro Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.204.929,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 170.564.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 20 novembre 2014 que:

- La démission de M. Olivier LIEGEOIS, gérant classe B de la Société a été acceptée avec effet au 31 août 2014;
- La personne suivante a été nommée gérant classe B de la Société, avec effet au 31 août 2014 et ce pour une durée indéterminée:
- * Monsieur Jérôme TIBESAR, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014191976/17.

(140213457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

BTC Tres S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Lisburn S.à r.l.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 182.610.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"Kale Services S.à r.l.", having its registered office at 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade Register's Companies section B number 178.301,

represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal on November 18 th , 2014.

Such proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Lisburn S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with registered office at 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on November 5 th , 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 210 dated January 23 rd , 2014 (the "Company"),

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 182.610.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to document the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into "BTC TRES S.à r.l." and amends consequently the Article 3 of the Articles of association of the Company, as follows:

" Art. 3. The Company adopt the following name "BTC TRES S.à r.l."."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (800.-EUR).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

"Kale Services S.à r.l.", ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 178.301,

représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 18 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est l'associée unique («l'Associée Unique») de «Lisburn S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte notarié par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 210 du 23 janvier 2014 (la "Société"),

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.610.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'unique résolution suivante:

Unique résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «BTC TRES S.à r.l.» et modifie, par conséquent, l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

« Art. 3. La Société adopte la dénomination sociale suivante: BTC TRES S.à r.l..

Frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2014. LAC/2014/55569. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 02 décembre 2014.

Référence de publication: 2014191977/73.

(140213535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.



BTC Tres S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Lisburn S.à r.l.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 182.610.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014191978/14.

(140213548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Luxvingsoft Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand Rue. R.C.S. Luxembourg B 175.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014191979/14.

(140213936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Luxvingsoft Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.470.

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de novembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Joaquim DA SILVA ALMEIDA, gérant de société, né à Crestuma/Vila-Nova-de-Gaia (Portugal), le 12 septembre 1966, demeurant à P-4415-377 Pedroso/Vila-Nova-de-Gaia, 472, Rua Goncalves de Castro (Portugal);
- 2) Monsieur José Augusto FERREIRA DIAS, directeur commercial, né à Trofa/Agueda (Portugal), le 27 décembre 1958, demeurant à P- 8200-600 Albufeira, C.P 915A Varzea de Quarteira (Portugal);
- 3) Monsieur Adriano José SARAIVA GONCALVES CRUZ, gérant de société, né à Masarelos/Porto (Portugal), le 4 février 1972, demeurant à P-4405-751 Madalena-Gaia, 22 rc/a, Rua Prof. Joaquim Simoes Hora;
- 4) Monsieur Nelson MARTINS FERREIRA SANDIM, gérant de société, né à Mulhouse (France), le 29 juillet 1970, demeurant à L-3522 Dudelange, 1C, rue Emile Mayrisch.

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée. "LUXVINGSOFT SARL", établie et ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 19, rue du Commerce, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175470, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 932 du 19 avril 2013,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;



- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Antonio Rafael FERNANDES RIBEIRO de sa fonction de gérant administratif de la Société et lui accorde par vote spécial décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que l'actuel gérant technique, Monsieur Vitor Manuel FERNANDES RIBEIRO, qualifié ci-après, occupera dorénavant, pour une durée indéterminée, la fonction de gérant et sera doté du pouvoir de signature suivant:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Troisième résolution

L'Assemblée constate qu'en vertu de cessions de parts sociales sous seing privé:

- du 24 mars 2014, Monsieur Jaime Dinis LOPES GOMES, gérant de société, né à Sé/Porto (Portugal), le 12 août 1979, demeurant à P-4410-208 S. Felix de Marinha, 360 Rua da Bela, a cédé ses vingt (20) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Nelson MARTINS FERREIRA SANDIM, pré-qualifié;
- du 16 octobre 2014, Monsieur Antonio Rafael FERNANDES RIBEIRO, commerçant, né à Aver-o-Mar/Povoa de Varzim (Portugal), le 26 décembre 1969, demeurant à L-3450 Dudelange, 19, rue du Commerce, a cédé cinq (5) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Nelson MARTINS FERREIRA SANDIM, pré-qualifié;
- du 16 octobre 2014, Monsieur Antonio Rafael FERNANDES RIBEIRO, qualifié ci-avant, a cédé cinq (5) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Adriano José SARAIVA GONCALVES CRUZ, pré-qualifié;
- du 16 octobre 2014, Monsieur Vitor Manuel FERNANDES RIBEIRO, commerçant, né à Aver-o-Mar/Povoa de Varzim (Portugal) le 11 juin 1975, demeurant à L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte, a cédé cinq (5) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur José Augusto FERREIRA DIAS, pré-qualifié; et
- du 16 octobre 2014, Monsieur Vitor Manuel FERNANDES RIBEIRO, qualifié ci-avant, a cédé cinq (5) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Joaquim DA SILVA ALMEIDA, pré-qualifié.

Des copies de ces cessions de parts sociales, signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 6 des statuts et Monsieur Vitor Manuel FERNANDES RIBEIRO, pré-qualifié, en sa qualité de gérant de la Société, les considère comme dûment signifiées à la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées, pour chacun d'eux à partir de la date des cessions respectives.

Ils ont droit aux bénéfices à partir de la même date et sont subrogés à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue, et de modifier subséquemment l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Roeser (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille cent vingt-cinq euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2014. LAC/2014/54732. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1 ^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014191980/84.

(140214115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

L1 Energy Intermadiate Holdings S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 192.288.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat social sous seing privé en date du 25 Novembre 2014 que la société en commandite spéciale L1 Energy Intermediate Holdings S.C.Sp (la «Société») a été constituée le 25 Novembre 2014 pour une durée illimitée,

L'associé-commandité de la Société est L1 Energy Holdings GP S.àr.l., une société à responsabilité limitée, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B185521 et ayant son siège sociale au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

La Société est gérée par son associé-commandité.

La Société a son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'objet de la Société est le suivant:

- « 3.1. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances ou autres valeurs mobilières de toute espèce et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.
- **3.2.** La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créances.
- **3.3.** D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par voie de prêts, d'avances, de garanties, de valeurs mobilières, ou autrement) à toute société ou entreprise dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.
- **3.4.** Finalement, la Société peut effectuer toutes opérations liées directement ou indirectement liées, à la réalisation de son objet.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Novembre 2014.

Pour la Société / -

L1 Energy Holding GP S.à r.l. / L1 Energy Holding GP S.à r.l.

Associé-commandité gérant / Associé-commandité

Représenté par Vitalij Farafonov & Maxime Nino

Gérants

Référence de publication: 2014191982/35.

(140214102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 10.700.

Auszug aus dem Aufsichtsratbeschluss vom 14.11.201.4:

Herr Joachim Olcarius wird zum Vorsitzenden und Herr Peter Rentrop - Schmid zu seinem Stellvertreter ernannt.

Luxembourg, den 02. Dezember 2014.

M.M.Warburg & CO Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2014191984/12.

(140214031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.



Max Lease Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.008.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014191986/11.

(140213568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Maxeda DIY Interco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.250,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.337.

EXTRAIT

Erik Thyssen, né le 11 octobre 1961 à Wilrijk (Belgique), avec adresse professionnelle ou privée au 24, Storm van Gravenanderweg, 2242 JH Wassenaar, Pays-Bas a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr. Jan Könighaus

Gérant

Référence de publication: 2014191987/16.

(140213833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Morris - HCF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2111 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault.

R.C.S. Luxembourg B 165.916.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er décembre 2014.

Eric Billen

Le gérant

Référence de publication: 2014191990/12.

(140214023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Maira Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 113.508.

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "MAIRA INVESTMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113508, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 730 du 11 avril 2006,



et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 28 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1401 du 9 juillet 2007.

L'Assemblée est présidée par Madame Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
- 2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- 3. Nomination de la société anonyme "CAPITAL OPPORTUNITY S.A.", établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149718, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le "Liquidateur");
 - 4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
 - 5. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme "CAPITAL OPPORTUNITY S.A.", établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149718, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.



L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2014. LAC/2014/54772. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 02 décembre 2014.

Référence de publication: 2014191991/86.

(140213530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.749.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Appears:

Yannick Deschamps, lawyer, residing professionally in Luxembourg, representing, by virtue of a proxy given under private seal, MANGROVE III Management S.A., RCS Luxembourg B 140.594, a company organized and existing under Luxembourg laws with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, in his capacity of "associé-gérant-commandité" (the "Manager") of the "société d'investissement en capital à risque" MANGROVE III S.C.A SICAR, with registered office at L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 140.749 (the "Company"). The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxemburg, on July 17, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated August 22, 2008, number 2036 and modified by Extraordinary General Meetings by deeds of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 2, 2008, on November 25, 2008, on June 25, 2009, on September 16, 2009, on December 14, 2009, on July 6, 2010, on October 15, 2010, on April 18, 2011, on July 25, 2011, on October 3, 2011, on December 15, 2011, October 3, 2012, February 19, 2013, May 16, 2013 and August 12, 2013 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2361 dated September 26, 2008, number 4 dated January 2, 2009, number 1458 dated July 25, 2009, number 2118 dated October 28, 2009, number 367 dated February 19, 2010, number 2137 dated October 11, 2010, number 2701 dated December 8, 2010, number 1481 dated July 6, 2011, number 2503 dated October 17, 2011, number 2915 dated November 29, 2011, number 456 dated February 21, 2012, number 2690 dated November 3, 2012, number 932 dated April 19, 2013, number 1682 dated July 13, 2013 and number 2559 dated October 15, 2013.

The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on April 30, 2014 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1856 dated July 17, 2014.

The Manager then declared and requested the notary to declare the following:

- 1. The issued capital of the MANGROVE III S.C.A., SICAR prenamed amounts now to TWO HUNDRED SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 207.400,-) represented by ONE (1) fully paid-up Manager Share with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000.-), ONE MILLION SIX HUNDRED SEVENTY FOUR THOUSAND EURO (1.674.000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) per Share and by ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) fully paid-up Participating Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) per Share.
- 2. According to Article 5 of the Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been set up at TWO HUNDRED TWENTY THOUSAND EURO (EUR 220.000.-) represented by ONE Manager's Share held by the Manager with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000.-), ONE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (1.800.000) Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each and ONE HUNDRED



THOUSAND (100.000) Participating Shares, with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each. The Manager has been authorized to proceed to the increase in capital and Article 5 of the Articles of Incorporation will then be amended in order to correspond to the increase in capital rendered effective.

3. In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the Manager has decided through the resolutions dated June 18, 2014 and September 17, 2014 to increase the issued capital of the Company by (i) ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 1.800,-) and (ii) ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (EUR 1.800,-) to raise it from the present amount of TWO HUNDRED SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 207.400,-) to TWO HUNDRED ELEVEN THOUSAND EURO (EUR 211.000,-) through the issuance of THIRTY SIX THOUSAND (36.000) new Ordinary Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each, each entitled to the same rights as the former ones, together with a total share premium of THREE MILLION FIVE HUNDRED AND NINETY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED EUROS (EUR 3.596.400.-).

The THIRTY SIX THOUSAND (36.000) new Ordinary Shares have been subscribed and fully paid in cash through payment on a bank account in the name of MANGROVE III S.C.A., SICAR prenamed, so that the amount of THREE MILLION SIX HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 3.600.000,-) has been put at the free disposal of the latter, evidence of which has been given to the undersigned notary through the presentation of the supporting documents relating to such payment.

Such increases having been effected within the limits of the authorized capital, the second paragraph of Article five of the Articles of Incorporation shall be amended accordingly and shall read as follows:

"(b) the issued capital of the Corporation is set at TWO HUNDRED ELEVEN THOUSAND EURO (EUR 211.000,-) represented by ONE (1) fully paid-up Manager Share with a par value of THIRTY THOUSAND EURO (EUR 30.000), ONE MILLION SEVEN HUNDRED TEN THOUSAND (1.710.000) fully paid-up Ordinary Shares, each with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) per Share and by ONE HUNDRED THOUSAND (100.000) fully paid-up Participating Shares with a par value of TEN EURO CENTS (EUR 0,10) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 4,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treize novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Yannick Deschamps, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant, en vertu d'une procuration sous seing-privé, MANGROVE III Management S.A., RCS Luxembourg B 140.594, une société régie par les lois du Luxembourg avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, agissant en sa qualité d'associé-gérantcommandité (le "Gérant") de la société d'investissement en capital à risque MANGROVE III S.C.A. SICAR, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Numéro B 140.749 (la "Société"). La Société a été constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 juillet 2008, l'acte ayant été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2008, sous le numéro 2036 et les statuts en ont été modifiés par Assemblées Générales Extraordinaires par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 2008, du 25 novembre 2008, du 25 juin 2009, du 16 septembre 2009, du 14 décembre 2009, du 6 juillet 2010, du 15 octobre 2010, du 18 avril 2011, du 25 Juillet 2011, du 3 octobre 2011, du 15 décembre 2011, du 3 octobre 2012, du 99 février 2013, du 16 mai 2013 et du 12 août 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2361 daté du 26 septembre 2008, numéro 4 du 2 janvier 2009, numéro 1458 du 25 juillet 2009, numéro 2118 du 28 octobre 2009, numéro 367 du 19 février 2010, numéro 2137 du 11 Octobre 2010, numéro 2701 du 8 décembre 2010, numéro 1481 du 6 Juillet 2011, numéro 2503 du 17 octobre 2011, numéro 2915 du 29 novembre 2011, numéro 456 du 21 février 2012, numéro 2690 du 3 novembre 2012, numéro 932 du 19 avril 2013, numéro 1682 du 13 juillet 2013 et numéro 2559 du 15 octobre 2013.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1856 du 17 juillet 2014.

Le Gérant expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:



- 1. Le capital émis de la Société est fixé à DEUX CENT SEPT MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 207.400,-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000.-), UN MILLION SIX CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE (1.674.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune.
- 2. Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 220.000.-) représenté par une (1) action de Commandité détenue par le Gérant d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EURO (EUR 30.000.-), par UN MILLION HUIT CENT MILLE (1.800.000) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune. Le Gérant a été autorisé à procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.
- 3. Le Gérant, en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé par résolutions du 18 juin 2014 et du 17 septembre 2014, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 1/ MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 1.800,-) et 2/ MILLE HUIT CENT EUROS (EUR 1.800,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT SEPT MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 207.400,-) à DEUX CENT ONZE MILLE EUROS (EUR 211.000,-) par la création de TRENTE SIX MILLE (36.000) actions nouvelles de catégorie "Actions Ordinaires" d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D'EURO (EUR 0,10.-) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, émises avec une prime d'émission totale de TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE QUATRE CENTS EUROS (EUR 3.596.400,-).

Les TRENTE SIX MILLE (36.000) Actions Ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MANGROVE III S.C.A. SICAR, prédésignée, de sorte que la somme totale de TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (EUR 3.600.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la libération.

Suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«(b) Le capital émis de la Société est fixé à DEUX CENT ONZE MILLE EUROS (EUR 211.000,-) représenté par UNE (1) action de Commandité entièrement libérée d'une valeur nominale de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000.-), UN MILLION SEPT CENT DIX MILLE (1.710.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune et par CENT MILLE (100.000) Actions de Participation entièrement libérées, d'une valeur nominale de DIX CENTIMES D' EURO (EUR 0,10.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.500.-.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55089. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014191995/142.

(140214099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Marc Dieschbourg, Architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 106.043.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 17 décembre 2012

Les actionnaires actent la démission de TOP Audit S.A. (anciennement ABAX Audit S.àr.l.) de son mandat de commissaire. L'assemblée ratifie rétroactivement au 3 décembre 2012, la nomination de Compliance & Control, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. B172482 comme commissaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2017.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014191996/14.

(140213951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Mavie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 6, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 137.042.

Les comptes annuels au 14/11/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014191999/13.

(140213663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Medical Technology s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 45.541.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement rendu en date du 6 novembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée MEDICAL TECHNOLOGY S. à r.l., dont le siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, a été dénoncé en date du 5 août 1996.

Le même jugement a mis les frais à charge du trésor.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Maître Geoffrey R.E. PARIS

Le liquidateur»

Référence de publication: 2014192002/18.

(140214075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Menuiserie Collin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schifflange, 1, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 43.542.

Suite à une convention de cession de parts sociales intervenue en date du 1 ^{er} décembre 2014, la répartition du capital social de la Société est désormais la suivante:

- Monsieur Pascal COLLIN: 80 parts sociales
- Madame Annick GERARD: 20 parts sociales
Total: 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014192004/13.

(140213766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.985.400,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.163.

Le siège social des associés suivants, a été transféré de Walker House, 87 Mary Street, George Town, KY1-9005 Grand Cayman, Cayman Islands à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY 1-9005, Cayman Islands.



- CVC European Equity Partners III L.P.
- CVC European Equity Partners III Parallel Fund A L.P.
- CVC European Equity Partners III Parallel Fund B L.P.
- CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P.

Eddy Perrier

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2014192005/16.

(140213651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

MOL Group Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue d Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 170.861.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société en date du 27 novembre 2014

En date du 27 novembre 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Sandrine Bruzzo, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 28 novembre 2014, et
- de nommer Monsieur Andrej Grossmann, né le 19 décembre 1975 à Berlin en Allemagne, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, grand-duché de Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 28 novembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée a statuer sur les comptes 2014 de la société et qui se tiendra en 2015.

Depuis le 28 novembre 2014, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

Administrateurs de catégorie A:

Monsieur Jozsef Farkas Simola

Madame Zsuzsanna Ortutay

Administrateurs de catégorie B:

Monsieur Philippe van den Avenne

Monsieur Andrej Grossmann

Mademoiselle Raquel Martins Carvalho

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er décembre 2014.

MOL Group Finance S.A.

Référence de publication: 2014192013/26.

(140213623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Monceau Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 66.034.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société dénommée «Wilbur Associates Ltd», ayant son siège social à 8188 Nassau Bahamas, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, IBC 185200,

ici représentée par Monsieur Michel BOURKEL, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe,

agissant en sa qualité d'administrateur avec pouvoir d'engager ladite société.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société anonyme MONCEAU PROPERTIES S.A. ("la Société"), ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 9, Boulevard Dr Charles Marx, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 66034, a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 novembre 1998, numéro 810.



Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1718 du 11 juillet 2008.

- II. Que le comparant détient trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'entièreté du capital émis de la Société.
- III. Que le comparant dûment représenté déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.
- IV. Que le comparant dûment représenté en tant que seul actionnaire, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.
 - V. Qu'un bilan de clôture de la société MONCEAU PROPERTIES S.A. a été établi.
- VI. Que le comparant dûment représenté déclare que les dettes connues seront payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond de tous les engagements sociaux.
- VII. Que la Société autorise les mandants, ainsi que le délégué des mandants dûment autorisé, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.
- VIII. Que décharge pleine et entière est accordée par le comparant dûment représenté aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - IX. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.
- X. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L- 2130 Luxembourg, 9, Boulevard Dr. Charles Marx.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le représentant du comparant a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: BOURKEL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28/11/2014. Relation: EAC/2014/16251. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/12/2014.

Référence de publication: 2014192014/47.

(140213812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Mpumalanga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 77.141.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 novembre 2014 que:

- les démissions de M. Laurent MULLER, M. Frédéric MULLER et M. Tom FABER de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées;
 - la démission de M. Tom FABER de sa fonction de Président du Conseil d'administration a été acceptée;
- M. Robert FABER, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- M. Oliver BRAZIER, né le 11 août 1969 à Waiblingen (Allemagne), demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- M. Eric BERNARD, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société.
- Les mandats d'Administrateur de la Société prendront fin à l'issue de l' Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.
 - M. Robert FABER reprendra la position du Président du Conseil d' Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014192018/26.

(140213995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.



MSK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 133.637.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen,

on the twenty-fourth day of the month of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Alessia ARCARI, employee, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, acting in her capacity as special proxy holder of:

"Spoven AB", a company incorporated and existing under the laws of Sweden, established and having its registered office at Spovvägen 20, 543 94 Tibro (Sweden),

pursuant to a proxy under private seal given to her in Tibro (Sweden), on 15 October 2014,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to present deed for registration purposes,

here after referred to as "the principal",

The same party declared and requested the notary to act:

I.- That the company "MSK Invest S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 133 637 has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 16 November 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 14 December 2007, under number 2915 and page 139899.

The Articles of Association of said Company were never amended since.

- II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) divided into five hundred (500) shares having each a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) all fully paid up in cash.
 - III.- That the principal has become sole owner of all the shares of said Company.
- IV.- That the principal, being as such sole partner of the Company "MSK Invest S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.
- V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.
- VI.- That the principal, as well in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.
- VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager(s) of the dissolved Company, for the due performance of his(their) duties up to this date.
- VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office.
 - IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party said proxy holder signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:



Madame Alessia ARCARI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«Spoven AB», une société constituée et existant sous les lois de la Suède, établie et ayant son siège social à Spovvägen 20, 543 94 Tibro (Suède),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Tibro (Suède), le 15 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommée «le mandant».

Laquelle partie comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «MSK Invest S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 133 637, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 14 décembre 2007, sous le numéro 2915 et page 139899.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

- II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales, chaque part ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.
 - III.- Que le mandant est devenu seul et unique propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.
- IV.- Que le mandant, étant ainsi devenu le seul associé de la société «MSK Invest, S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.
 - V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au(x) gérant(s) de la Société dissoute pour l'exécution de son(leur) mandat jusqu'à ce jour.
 - VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.
 - IX.- Que le mandant s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ARCARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 novembre 2014. Relation: EAC/2014/16091. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014192019/97.

(140213421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

MT Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Chlorine Investment S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 188.881.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192020/10.

(140213941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.



Mpumalanga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 77.141.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration constate que Laurent MULLER, Frédéric MULLER et Tom FABER ont changé d'adresse professionnelle et demeurent dorénavant à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2014192016/14.

(140213687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Multi Business Consultant S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1867 Howald, 3, rue Ferdinand Kuhn.

R.C.S. Luxembourg B 48.409.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTI BUSINESS CONSULTANT S. à r.l.

Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014192022/12.

(140213702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Nade Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.583.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 25 novembre 2014, a décidé:

- 1. d'accepter la démission de Monsieur Xu Hongqi, en date du 13 novembre 2014, en tant que gérant de la Société;
- 2. de nommer Monsieur Chen Chenfang, résidant professionnellement 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, en date du 25 novembre 2014;
 - 3. de transférer son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nade Luxco 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2014192024/16.

(140213909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Nautilus Holdco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 192.178.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 1 ^{er} décembre 2014:

1. Nomination de Amine Zouari, né le 18 mars 1979, à Tunis, Tunisie, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité de classe B gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er décembre 2014.

Référence de publication: 2014192025/15.

(140213634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Nautilus Propco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 192.211.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 1 ^{er} décembre 2014:

1. Nomination de Amine Zouari, né le 18 mars 1979, à Tunis, Tunisie, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité de classe B gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er décembre 2014.

Référence de publication: 2014192026/15.

(140213632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

New NIBC II Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.085.750.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.629.

Le siège social des associés New NIB Partners L.P., New NIB Partners II L.P., NIB Special Investors III L.P. et NIB Special Investors V L.P., ainsi que l'adresse professionnelle des gérants, Todd Michael Freebern et Sally Rocker ont changé et sont désormais au 767, Fifth Avenue, 23 rd Floor, NY 10153 New York, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er décembre 2014.

Référence de publication: 2014192028/13.

(140213699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Mont-Royal Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 192.278.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of November.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- 1. 8010609 Canada Inc., a company organised under the laws of Canada, having its registered office in 53 rue Du Fresne, Saint-Apollinaire, Québec GOS 2E0, Canada, and registered with the Trade and Companies register of Québec under number 1168212802,
- 2. M. Bernard LURQUIN, Insurance Broker, born on December 11, 1963 in Namur, Belgium, residing in 12 rue Wurth-Paquet L-2737 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- 3. M. Olivier FRIAS, Consultant, born on March 01, 1965 in Paris, France, residing in 22 Chemin Charles Poluzzi, 1227 Carouge, Geneva, Switzerland,
- 4. M. Didier HOFFELT, Businessman, born on April 21, 1961 in Troyes, France, residing in Résidence des Golfs, 630 Avenue Paul l'Hermite, 83700 Saint Raphael, France,
- 5. M. Pierre-Armand HURSTEL, Consultant, born on June 07, 1982 in Paris, France, residing in 3487 Avenue Coloniale, Montréal H2X 2Y3, Canada,

all here represented by M. Paul-Sébastien CARTERET, Avocat à la Cour, residing professionally at 252 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, by virtue of five (5) proxies given under private seal.

Such appearing parties, represented as aforesaid, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée", which such parties declare to incorporate.



- Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the «Company»), governed by the present articles of association (the «Articles») and by the current Luxembourg laws, especially, the laws of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").
 - Art. 2. The Company's name is MONT-ROYAL GESTION S.à r.l
- **Art. 3.** The object of the Company is the rendering, in its capacity as General Manager of MONT-ROYAL FUNDS S.C.A. SICAV-SIF, a specialised investment fund ("fonds d'investissement specialisé") incorporated under the provisions of the law of 13 th February, 2007 relating to specialised investment funds, as amended, of advisory, management, accounting and administrative services.

The Company may in addition to providing the above stated take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the cease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration. The Company has as of the date of its incorporation before the notary the capacity to perform all activities connected to its corporate object described in article 3.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs, of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 50,000.- (fifty thousand Euros), represented by 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

- **Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
- **Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), adopted in the same manner required for the amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by at least three managers who will form a board of managers.



The managers need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder.

The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. The decisions of the managers are taken by a meeting of the board of managers.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

2 (two) managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers. The decisions of the board of managers will be adopted by a simple majority of the managers, present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers.

Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General meetings of shareholders

Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows: in case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means.

Each shareholder shall vote in writing.



If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders.

In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the last day of June.

Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 14 (fourteen) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

- Art. 17. The Company's financial year begins on January, 1 st and closes on December, 31.
- **Art. 18.** Each year, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor "commissaire", who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor "réviseurs d'entreprises" appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.



Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, upon proposal of the sole manager or the board of managers (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 23.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.
- **Art. 24.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be attributed to the shareholders.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

Exceptionally, the first financial year shall begin on the day of incorporation and end on December 31 st, 2015.

Subscription - Payment

The Articles thus having been established, the appearing parties have subscribed the shares as follow	s:
Shareholders	Subscription
8010609 Canada Inc., prenamed	. 25,500
Bernard LURQUIN, prenamed	. 6,125
Olivier FRIAS, prenamed	. 6,125
Didier HOFFELT, prenamed	. 6,125
Pierre-Armand HURSTEL prenamed	. 6,125
Total	. 50.000

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euros) is from this day at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who states it expressly.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,100.- (one thousand one hundred Euros).

Resolutions of the shareholders:

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. Are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:



- Mr. Raoul CHEVIGNARD, fund manager, born on November 30 th , 1978 in Dijon, France, with address at 19, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - Mr. Bernard LURQUIN, prenamed; and
- M. Philippe GERMAIN, Businessman, born on January 8 th , 1984 in Québec, Canada, residing in 53 rue Du Fresne, Saint-Apollinaire, Québec GOS 2E0, Canada.
- 2. In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two (2) managers.
 - 3. The Company shall have its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1. 8010609 Canada Inc., une société constituée sous les lois du Canada, ayant son siège social au 53 rue Du Fresne, Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0, Canada, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Québec sous le numéro 1168212802.
- 2. M. Bernard LURQUIN, Courtier en Assurances, né le 11 décembre 1963 à Namur, Belgique, résidant au 12 rue Wurth-Paquet L-2737 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,
- 3. M. Olivier FRIAS, Consultant, né le 1 ^{er} mars 1965 à Paris, France, résidant au 22 Chemin Charles Poluzzi, 1227 Carouge, Geneve, Suisse,
- 4. M. Didier HOFFELT, entrepreneur, né le 21 avril 1961 à Troyes, France, résidant Résidence des Golfs, 630 Avenue Paul l'Hermite, 83700 Saint Raphael, France,
- 5. M. Pierre-Armand HURSTEL, Consultant, né le 07 juin 1982 à Paris, France, résidant au 3487 Avenue Coloniale, Montréal H2X 2Y3, Canada,

tous ici représentés par Maître Paul-Sébastien CARTERET, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au 252 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu de cinq (5) procurations données sous seing privé.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

- **Art. 1** er . Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.
 - Art. 2. La dénomination de la Société sera MONT-ROYAL GESTION S.à r.l.
- **Art. 3.** L'objet social de la Société est l'accomplissement, en qualité d'actionnaire commandité de MONT-ROYAL FUNDS S.C.A. SICAV-SIF, un fond d'investissement spécialisé soumis à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée, de services de conseils, d'administration, de comptabilité et d'assistance administrative.

La Société peut en outre des services ci-avant mentionnés, prendre toute mesure et accomplir toute opération qu'elle jugera nécessaire pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (permanents ou non), au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité



de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

- **Art. 5.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société a, à la date de sa constitution devant notaire, la capacité de réaliser toutes les activités se rattachant à son objet social décrit à l'article 3.
 - Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique, le cas échéant.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 50.000,- EUR (cinquante mille Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

- **Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa part du capital social.
- **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La société est gérée par au moins trois gérants qui constitueront ensemble un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être nécessairement associés de la Société.

Les gérants seront désignés, et leur rémunération déterminée, par décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des votants ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant.

La rémunération des gérants pourra être modifiée par une décision prise aux mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, pourront, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique, le cas échéant, seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) ne sera/seront pas obligatoirement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

- **Art. 13.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
 - Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la rédaction du procès-verbal du conseil de gérance, ou pour tout autre objet spécifié par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance.



Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque gérant.

La réunion du conseil de gérance est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Le quorum sera atteint en présence de 2 (deux) gérants présents en personne ou dûment représentés par procuration ou par représentant.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques, ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne.

Les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit dans un document unique, transmis par voie circulaire, par courrier ordinaire, par courrier électronique, par télécopie ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être constatée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants.

Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblées Générales d'Associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit: en présence d'une pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision devant être prise, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Chaque associé vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés.

Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le dernier jour ouvrable du mois de Juin.

Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 14 (quatorze) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.



Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être fixés par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 17. L'exercice social commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 18.** Chaque année le conseil de gérance arrêtera le bilan. Le bilan contient l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant une liste de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication, au siège social de la Société, de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son / leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, de l'affecter au compte report à nouveau ou de l'affecter à un compte de réserve spéciale.

Art. 22. Sans préjudice de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société, sur proposition du gérant unique ou du conseil de gérance, (le cas échéant) peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la fin de l'année sociale en cours sur base d'un bilan intérimaire préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, et constatant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmentée des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et les fonds mis en réserve à établir conformément à la Loi et aux Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou (le cas échéant) l'associé unique, doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.



Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de toutes les créances et dettes, connues ou non, de la Société Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes ont souscrit aux parts sociales de la manière suivante:

Associés	Souscription
8010609 Canada Inc., prénommée	25.500
Bernard LURQUIN, prénommé	6.125
Olivier FRIAS, prénommé	6.125
Didier HOFFELT, prénommé	6.125
Pierre-Armand HURSTEL prénommé	6.125
Total	50.000

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de 50.000,-EUR (cinquante mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.100,- EUR (mille cent euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentés comme ci-avant et représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Raoul CHEVIGNARD, gestionnaire de fonds, né le 30 novembre 1978 à Dijon, France, demeurant au 19, rue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - M. Bernard LURQUIN, préqualifié.
- M. Philippe GERMAIN, entrepreneur, né le 08 janvier 1984 au Québec, Canada, résidant au 53 rue Du Fresne, Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0, Canada.
 - 2. Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants.
 - 3. Le siège social de la Société est établi au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des parties comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.S. CARTERET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2014. LAC/2014/54742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 02 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192015/501.

(140213917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.



Mobs Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Mobs International S.à r.l.).

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen. R.C.S. Luxembourg B 178.352.

L'an deux mille quatorze,

le dix novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

la société «ATOGA S.A.», une société constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 178 263,

ici représentée par Monsieur Alessandro PARAFIORITI, employé privé, avec adresse professionnelle au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 24 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'associé unique de la société «MOBS INTER-NATIONAL Sàrl» (la «Société») une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 25 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2025 du 21 août 2013.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 178 352.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 05 juillet 2013, publié au Mémorial, numéro 2095 du 28 août 2013.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social actuellement fixé à UN MILLION DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (1'012'500.- EUR) divisé en un million douze mille cinq cents (1'012'500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le nombre des membres du Conseil de Gérance de deux (2) à trois (3) et de nommer, par conséquent, aux fonctions de gérant supplémentaire, pour une durée illimitée, la personne suivante:

Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de société, né à Paris (France), le 21 novembre 1961, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

Suite à cette nomination, le Conseil de Gérance de la Société sera composé des trois (3) membres ci-après spécifiés: Gérants Administratifs:

- 1) Monsieur Vincent WILLEMS, expert-comptable, né à Liège (Belgique) le 30 septembre 1975, avec adresse professionnelle au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;
- 2) Madame Laurence BARDELLI, employée privée, née à Villerupt (France), le 8 décembre 1962, avec adresse professionnelle au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg; et

Gérant Technique:

3) Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de société, né à Paris (France), le 21 novembre 1961, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de changer la raison sociale de la Société de «MOBS INTERNATIONAL S.à r.l.» en celle de «MOBS GROUP S.à r.l.» et DECIDE en conséquence directe, de modifier l'article DEUX (2) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur qui suit:

Art. 2. Dénomination. «La dénomination de la Société est «MOBS GROUP S.à r.l.», société à responsabilité limitée.»

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'objet social de la Société et par conséquent l'article QUATRE (4) des statuts de la Société, de sorte qu'il receverra désormais le nouveau libellé suivant:



Art. 4. Objet.

- «4.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
- 4.2. La Société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur et le rendement dépendent de ces risques.
- 4.3. La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen des titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.
- 4.4. La Société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention de la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.
- 4.5. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, de warrants, de parts bénéficiaires, d'actions ordinaires et / ou préférentielles de tout type de créance, y compris de façon indépendante ou sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et / ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.
- 4.6. La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.
- 4.7. La Société peut aussi acquérir des brevets, des licences et/ou tous types de droits de propriétés intellectuelle et industrielle et de les développer et les exploiter directement ou indirectement et d'octroyer des licences et des sous licences à des Sociétés Apparentées (telles que définies ci-après). La Société peut plus particulièrement, vendre, céder et disposer autrement de tout ou partie de ses brevets, licences et/ou de tous types de droits de propriétés intellectuelle et industrielle.
- 4.8. La Société peut acquérir et détenir tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi qu'administrer, développer et gérer de tels intérêts.
- 4.9. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.
- 4.10. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.
 - 4.11. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:
- 4.11.1.conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;
- 4.11.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et



4.11.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

- 4.12. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.
- 4.13. Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.
- 4.14. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante prémentionnée, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: A. PARAFIORITI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15267. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014192012/135.

(140213581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter. R.C.S. Luxembourg B 109.277.

In the year two thousand and fourteen,

on the eleventh day of the month of November.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Ms Jennifer Ferrand, employee, with professional address in Luxembourg;

acting in her capacity as special proxy holder of "MD Mezzanine S.A., SICAR", a société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of a société anonyme, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 7 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1198 of 12 November 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109 277 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 18 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2681 of 2 October 2014;

by virtue of the authority conferred on her by respective resolutions adopted by the board of directors of the Company on 31 July 2014 and on 11 September 2014 an excerpt of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at eighteen million five hundred seventy thousand thirty euro (EUR 18,570,030.-) divided into four hundred forty-two thousand two hundred two (442,202) class A1 shares, one million eighty-three thousand six hundred forty-nine (1,083,649) class A2 shares, three hundred nineteen thousand one hundred forty-three (319,143) class A3 shares (the "Class A Shares"); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares and two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B3 shares (the "Class B Shares"); three hundred twelve (312) class C1 shares, one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C3 shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up".

II. That pursuant to Article SIX (6) of the Company's articles of incorporation (the "Articles"), the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into forty-nine million nine



hundred seventy-five thousand (49,975,000) Class A Shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B Shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C Shares, each share of each class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) of any compartment of the Company and that pursuant to the same Article SIX (6), the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company.

- III. That the board of directors of the Company, in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article SIX (6) of the Company's Articles, has decided to increase the corporate capital by a total amount of two hundred forty thousand six hundred euro (EUR 240,600.-) by the issuance of twenty-one thousand (21,000) new Class A2 shares and three thousand sixty (3,060) new Class A3 shares, each share of each class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-), having the same rights and privileges as the existing Class A Shares, and together with a share premium in a total amount of twenty-three million eight hundred nineteen thousand four hundred euro (EUR 23,819,400.-).
 - IV. That the board of directors of the Company:
- in its meeting of 31 July 2014 has decided to issue and allot to the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting for value date 12 August 2014, twenty-one thousand (21,000) new class A2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A2 shares in a total amount of twenty million seven hundred ninety thousand euro (EUR 20,790,000.-) by a virtual contribution and a contribution in cash;
- in its meeting of 11 September 2014 has decided to issue and allot to the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting for value date 23 September 2014, three thousand sixty (3,060) new class A3 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A3 shares in a total amount of three million twenty-nine thousand four hundred euro (EUR 3,029,400.-) by a contribution in cash.
- V. That all these new Class A Shares have been entirely subscribed and fully paid up as described above, each time at the relevant date of issue and subscription, so that the total amount of TWENTY-FOUR MILLION SIXTY THOUSAND EURO (EUR 24,060,000.-) thus being for the capital increase:
 - following the class A2 shares issuance the amount of TWO HUNDRED TEN THOUSAND EURO (EUR 210,000.-);
 - following the class A3 shares issuance the amount of THIRTY THOUSAND SIX HUNDRED EURO (EUR 30,600.-); and for the paid up share premium:
- the amount of TWENTY MILLION SEVEN HUNDRED NINETY THOUSAND EURO (EUR 20,790,000.-) for the class A2 paid up share premium;
- the amount of THREE MILLION TWENTY-NINE THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (EUR 3,029,400.-) for the class A3 paid up share premium.

All these amounts have been at the entire and free disposal of the Company at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 6 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

"Art. 6. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at eighteen million eight hundred ten thousand six hundred thirty euro (EUR 18,810,630.-) divided into four hundred forty-two thousand two hundred two (442,202) class A1 shares, one million one hundred four thousand six hundred forty-nine (1,104,649) class A2 shares, three hundred twenty-two thousand two hundred three (322,203) class A3 shares (the "Class A Shares"); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares and two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B3 shares (the "Class B Shares"); three hundred twelve (312) class C1 shares, one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C3 shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up"

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le onze novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:



Mademoiselle Jennifer Ferrand, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «MD Mezzanine S.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1198 le 12 novembre 2005 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 277 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 18 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2681 du 2 octobre 2014;

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date des 31 juillet 2014 et 11 septembre 2014, un extrait desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- I.- Que le capital émis de la Société est fixé à dix-huit millions cinq cent soixante-dix mille trente euros (EUR 18.570.030,-) représenté par quatre cent quarante-deux mille deux cent deux (442.202) actions de catégorie A1, un million quatre-vingt-trois mille six cent quarante-neuf (1.083.649) actions de catégorie A2, trois cent dix-neuf mille cent quarante-trois (319.143) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A»); trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 et deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B3 (les «Actions de Catégorie B»), trois cent douze (312) actions de catégorie C1, mille trois cent vingt-et-une (1.321) actions de catégorie C3 (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.
- II.- Qu'en vertu de l'Article SIX (6) des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par quarante-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) Actions de Catégorie A, seize mille cinq cents (16.500) Actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) Actions de Catégorie C, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) quelque soit le compartiment concerné de la Société et qu'en vertu du même Article SIX (6), le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital.
- III.- Que le conseil d'administration de la Société, en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article SIX (6) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant total de deux cent quarante mille six cents euros (EUR 240.600,-) par l'émission de vingt et un mille (21.000) nouvelles actions de catégorie A2, et trois mille soixante (3.060) nouvelles actions de catégorie A3, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et jouissant des même droits et privilèges que les Actions de Catégorie A existantes, et ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-trois millions huit cent dix-neuf mille quatre cents euros (EUR 23.819.400,-).
 - IV.- Que le conseil d'administration de la Société:
- lors de sa réunion du 31 juillet 2014 a décidé d'émettre et d'allouer au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration avec date de valeur 12 août 2014, vingt et un mille (21,000) nouvelles actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 d'un montant total de vingt millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 20.790.000,-), par un apport virtuel et en numéraire;
- lors de sa réunion du 11 septembre 2014 a décidé d'émettre et d'allouer au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration avec date de valeur 23 septembre 2014, trois mille soixante (3.060) nouvelles actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A3 d'un montant total de trois millions vingt-neuf mille quatre cents euros (EUR 3.029.400,-), par un apport en numéraire
- V.- Que toutes les nouvelles Actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme décrit ci-dessus, chaque fois à la date applicable d'émission et de souscription de sorte que la somme totale de VINGT-QUATRE MILLIONS SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 24.060.000,-) faisant pour l'augmentation de capital:
 - suivant l'émission des actions de catégorie A2 la somme de DEUX CENT DIX MILLE EUROS (EUR 210.000,-);
 - suivant l'émission des actions de catégorie A3 la somme de TRENTE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 30.600,-); et pour la prime d'émission le montant de:
- VINGT MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 20.790.000,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A2;
- TROIS MILLIONS VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 3.029.400,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A3.

Ces montants ont été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'Article 6 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:



Art. 6.Capital Social. «Le capital émis de la Société est fixé à dix-huit millions huit cent dix mille six cent trente euros (EUR 18.810.630,-) représenté par quatre cent quarante-deux mille deux cent deux (442.202) actions de catégorie A1, un million cent quatre mille six cent quarante-neuf (1.104.649) actions de catégorie A2, trois cent vingt-deux mille deux cent trois (322.203) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A»); trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 et deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie C1, mille trois cent vingt-et-une (1.321) actions de catégorie C2 et mille trois cent vingt-et-une (1.321) actions de catégorie C3 (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15277. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014192001/173.

(140213603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

NCM Titrisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 192.270.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Nikolaas COENEGRACHTS, company director, with professional address at 50, rue Charles Martell, L-2134 Luxembourg.

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on October 24 th, 2014.

Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his capacity as sole shareholder of the Company, has requested that the notary draw up the following Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée (the "Company") which it declares to establish.

Chapter I. - Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the company name "NCM Titrisation S.à r.l.", which will be governed by the law dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended from time to time (the "Securitisation Law"), the present Articles of Incorporation (the "Articles"), as well as by the laws of Luxembourg currently in force, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

2. Registered Office.

- 2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Managers (Conseil de Gérance) or the sole Manager (Gérant), as the case may be, is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.
- 2.2 In the event that the Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, should determine that political, economic or social events of an exceptional nature will occur or are imminent that are likely to affect the normal func-



tioning of the registered office or foreign communications, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

3. Object.

3.1 The objects of the Company are (but without, however, exercising at any time a professional banking activity or an activity of the financial sector) pursuant to the Securitisation Law, to exercise securitisation activities, to grant loans or facilities to any other party, to invest, directly or indirectly in or to acquire all kinds of loans and securities and in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including, but not limited to, mortgage certificates, shares, warrants and equity securities, bonds, notes, rights or participations in senior or mezzanine obligations (including, but not limited to, senior and mezzanine loans) and in financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables or any other forms of claims or obligations (including, but not limited to, synthetic securities obligations) and to enter into any agreements relating to the investment into such domestic or foreign securities, receivables, claims or similar instruments. The Company may sell, assign, transfer or otherwise dispose by any means, whether directly or indirectly, of any part or the totality of its assets, but only in accordance with the agreements concluded by the Company in the framework of a contemplated securitisation transaction. In accordance with and to the extent permitted by Article 61 of the Securitisation Law, the Company may grant to entities based in Luxembourg and elsewhere pledges, guarantees or any other security interests of any kind and governed by any law, whereby the terms and conditions of such pledges, guarantees or security interests will be set out in all transaction documents or agreements entered into by the Company in the scope of the contemplated securitisation transaction. The Company may further issue securities of any kind the value or the yield of which is limited to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain receivables, claims or certain categories of shares.

3.2 The Company may also:

- (a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, subordinated notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility, provided, however, that the Company shall not issue securities to the public on a continuous basis;
- (b) enter into any kind of derivative agreements or credit derivative agreements such as, but not limited to, any type of swap agreements under which the Company may provide, amongst others, credit protection to the swap counterparty;
- (c) enter into all necessary agreements, including, but not limited to, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.
- 3.3 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.
 - 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Form, Modification, Transferability

- **5. Capital.** The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500), divided into one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all of which are fully paid up.
 - **6. Form of the Shares.** The shares are in registered form.

7. Modification of Capital.

- 7.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
 - 7.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.
- **8. Transferability.** Between shareholders the shares are freely transferable. The transfer of shares to such persons who are not shareholders requires the approval of shareholders who represent at least three quarters of the share capital, given in a general meeting of shareholders. Transfers become legally effective towards the Company and third parties after having been delivered to the Company according to Article 1690 of the Civil Code (Code Civil) or after having been accepted by the Company by virtue of a notarial deed or private deed. In case of a transfer by cause of death, Article 189 of the 1915 Law applies with the proviso that the transfer to successors who have a right to the legal portion and the transfer to the surviving spouse also require the approval of shareholders who represent at least three quarters of the share capital.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.



Chapter III. - Bonds, Notes and other Debt Instruments

9. Registered or Bearer Form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form, provided, however, that the Company shall not issue securities to the public on a continuous basis. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Board of Managers (Gérants), Meetings, General Powers, Delegation of Powers, Representation, Independent Auditor

10. Board of Managers.

- 10.1 The Company is managed by one or several Managers. If more than one Manager is appointed, they shall constitute a Board of Managers and they shall elect a Chairman. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. A Manager need not be a shareholder.
- 10.2 The number of Managers is fixed and the members of the Board are appointed, revoked and replaced by a resolution adopted by shareholders owning more than half of the share capital. In the aforementioned resolution the shareholders fix the power inherent in the Managers' mandates as well as their duration. If no duration is given, their appointment is undetermined in time. The Managers may be reelected; they may also be dismissed at any time and without cause or indemnity (ad nutum) by the shareholders with the aforementioned majority of votes.
- 10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Managers thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Manager to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.
- 10.4 The Managers do not assume, by reason of their position, any liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and therefore merely responsible for the execution of their mandate.

11. Meetings of the Board of Managers.

- 11.1 The Board of Managers can validly meet and take decisions only if the majority of Managers is present or represented at a meeting and take part in the vote, subject to Article 11.5. All decisions by the Board of Managers require a simple majority of votes cast. In the event of a tie, the Chairman has a casting vote.
- 11.2 Board Meetings are convened at least five (5) working days before the meeting by one of the Managers by a convening notice stating the agenda and comprising copies of any relevant papers to be discussed, unless a shorter term is necessary in the Company's interest. If all Managers are present or represented and if the Managers not present or represented at the meeting have also waived the aforementioned notice, the Board may decide without previous convening notice.
- 11.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 11.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology, in which case such Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 11.5 Circular resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all Managers in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Managers' meetings, duly convened.
- 11.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone, provided that in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 11.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the Chairman of the Board or any Manager present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

12. Delegation of Powers.

- 12.1 The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company, including each Compartment, and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Managers, or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.
- 12.2 The Board of Managers may also confer special powers and special mandates to any person, who need not be a Manager, appoint and dismiss all officers and employees and fix their compensation.
- 13. General Powers of the Board of Managers. The Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers or the sole Manager, as the case may be.



14. Representation of the Company. The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole Manager, if there is a sole Manager, or the joint signature of the Chairman and any member of the Board of Managers, if there is more than one (1) Manager, or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be granted by a special power of attorney.

15. Independent Auditor.

- 15.1 One or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises) shall be appointed by the Board of Managers of the Company or the sole Manager, as the case may be, which determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the independent auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.
 - 15.2 The independent auditors are eligible for re-appointment.

Chapter V. - General Meeting of Shareholders

16. Powers of the General Meeting of Shareholders.

- 16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 16.2 In the event that the Company has a sole shareholder, such shareholder shall exercise all powers vested in the general meeting of shareholders.
- 16.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen (15) days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.
- 16.4 Unless otherwise provided by law or by these Articles, all decisions by the general meeting of shareholders shall be taken by a simple majority of the votes representing at least fifty per cent (50%) of the company's capital. If such figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter which shall state the date, agenda and resolutions taken at the first meeting. At this second meeting, decisions shall be adopted by a majority of votes cast, regardless of the portion of capital represented.
- 16.5 Resolutions to modify the Articles of Incorporation of the Company may be adopted only by the majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital.
- 16.6 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.
- 16.7 In the case of a sole shareholder that holds the entirety of the share capital of the Company, the decisions taken by him shall be documented in minutes signed by such sole shareholder.
- 17. Written Resolutions. In accordance with Article 193 of the 1915 Law, if there are twenty-five shareholders or fewer, in lieu of a meeting, each shareholder may receive a notice with the precise wording of the text of any resolutions or decisions to be adopted at least fifteen (15) days in advance, and give his/its vote in writing ("Written Resolutions") within the time period prescribed in the notice. Such approval may be evidenced in a single or in several separate documents, which shall be lodged at the Company's registered seat. These Written Resolutions shall have the same effect as resolutions taken at duly-convened general meetings of shareholders.
- **18. Voting Rights.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares held. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each shareholder may be represented by virtue of a written proxy. The proxy holder need not be a shareholder or Manager.

Chapter VI. - Compartments

19. Compartments.

- 19.1 The Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, may establish one or more compartments ("Compartments"), which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics. The resolution of the Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments hereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.
- 19.2 Each Compartment corresponds to a separate part of the Company's assets and liabilities. The rights of holders of securities issued in respect of a Compartment and the rights of creditors are limited to the assets of this Compartment, where these rights relate to that Compartment or have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of holders of securities issued in relation to this Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of this Compartment. The holders of securities or the creditors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.



- 19.3 In the relationship between the holders of the securities and the creditors, each Compartment is deemed to be a separate entity.
- 19.4 No resolution of the Board of Managers of the Company or of the sole Manager, as the case may be, may amend the resolution creating such Compartment or directly affect the rights of the holders of securities or the creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of the holders of securities and creditors whose rights relate to such Compartment. Any decision of the Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the preceding paragraph, each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment of the Company or of the Company itself.

19.5 The investors of a Compartment may unanimously appoint a representative who shall be convened and authorized to attend, without the right to vote, all meetings of the Board of Managers of the Company or decisions of the sole Manager, as the case may be, related to such Compartment and who shall have the right to consult all documentation directly related to such Compartment.

Chapter VII. - Business Year, Distribution of Profits

20. Business Year.

- 20.1 The business year of the Company begins on January 1 st and ends on December 31 st of each year.
- 20.2 Each year, with reference to December 31 st, the Company's accounts are established and the Managers prepare an annual account in the form of a financial statement including profits and losses.

21. Distribution of Profits.

- 21.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.
- 21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
- 21.3 The Board of Managers or the sole Manager, as the case may be, may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VIII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.
- 22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter IX. - Prohibition against Bankruptcy Petition

23. Prohibition against Bankruptcy Petition. In accordance with Article 64 of the Securitisation Law, any investor or creditor of the Company, or any person that has entered into a contractual relationship with the Company agrees not to (1) petition for the bankruptcy of the Company, or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the Compartment in respect of which the investor has invested or in respect of which the creditor or the contracting party has contractual rights against the Company, (ii) any other Compartment, or (iii) the assets of the Company that have not been allocated to a Compartment, if any.

Chapter X. - Applicable Law

24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and amendments thereto as well as the Securitisation Law.

Transitory Provisions

By way of exception to Article 20.1 of these Articles, the first financial year shall begin today and end on December 31 st , 2015.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the one hundred and twenty-five (125) shares.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.



Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The notary has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

- 1. The Company's address is fixed at 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The following have been elected as Managers for an indefinite period:
- a) Mr Nikolaas COENGRACHTS, with professional address at 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) Mr Alexander MERTENS, with professional address at Avenue Louise 475 Louizalaan, 1050 Brussels, Belgium;
- c) Mr Jean-Denis RISCHARD, with professional address at 50, rue Charles Marte, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- d) Mr Alain EMERING, with professional address at 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 3. Mr Nikolaas COENGRACHTS has been named chairman of the Board of Managers.
- 4. The following entity is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

AUMEA PARTNER s.àr.l., a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.716.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nikolaas COENEGRACHTS, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg le 24 octobre 2014.

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant en tant qu'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentaire de dresser le présent acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "NCM Titrisation S.à r.l." régie par la loi du 22 mars 2004 relative aux titrisations, telle que modifiée (la «Loi du 22 Mars 2004»), les présents statuts («Statuts») et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).



2. Siège social.

- 2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil de Gérance, ou le Gérant unique, en cas de nomination d'un seul Gérant, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire
- 2.2 Si le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le Gérant unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est (mais sans toutefois exercer à un quelconque moment une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier), sous bénéfice de la Loi du 22 Mars 2004 d'exercer toute activité de titrisation, d'accorder des prêts ou des facilités de crédit à toute autre partie, d'investir, directement ou indirectement, dans ou d'acquérir toutes formes des créances hypothécaires et dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux titres hypothécaires, actions, warrants et autres titres de capital, des obligations, des droits ou des participations dans des obligations contractuelles prioritaires ou mezzanines (y compris, mais sans limitation, des prêts prioritaires - senior loans - ou des prêts mezzanine - mezzanine loans) et dans des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement ou de titrisation, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes ou des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) et de conclure des contrats relatifs à l'acquisition de ces titres, nationaux ou étrangers, de créances sous toutes formes ou d'autres instruments. La Société peut vendre, céder, transférer ou disposer par tout moyen, soit directement, soit indirectement, de toute part ou de la totalité de ses actifs, mais uniquement en conformité avec les conventions conclues par la Société dans le cadre d'une opération de titrisation. Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi sur la titrisation, la société peut accorder aux entités établies à Luxembourg et à l'étranger des gages, garanties et autres suretés, intérêts de toute nature et soumise à une quelconque législation, dès lors que ces gages, garanties, ou suretés sont conclues en conformité avec les convention les mettant en place et les objectifs des opérations de titrisation projetées. La Société peut en outre émettre des valeurs mobilières de toute nature dont la valeur ou le rendement sont fonction de compartiments, d'actifs ou de risques déterminés ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres titres, de certaines créances, ou de certaines catégories d'actions.

3.2 La Société peut également:

- (a) lever des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre, des obligations subordonnées et autres instruments ou titres de dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit, sous réserve toutefois, de ne pas émettre des titres ou valeurs mobilières au public de manière continue;
- (b) conclure toute forme de produits dérivés et toute forme de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela soit limitatif, toute forme des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie;
- (c) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit.
- 3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.
 - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Forme, Modification, Négociabilité

- **5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.
 - 6. Nature des parts sociales. Les parts sociales sont nominatives.

7. Modification du Capital.

- 7.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.
 - 7.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales sous les conditions prévues par la loi.
- 8. Négociabilité. Entre associés les parts sociales sont librement négociables. La cession des parts sociales inter vivos aux personnes qui n'ont pas la qualité d'associés exige une décision par des associés détenant au moins trois quarts du capital social dans le cadre d'une assemblée générale des associés. Des cessions sont valables et opposables à la Société après leur livraison à la Société selon l'Article 1690 du code civil ou ayant été acceptées par la Société en vertu d'un acte



notarial ou acte sous seing privé. Dans la mesure d'un transfert suite au décès de l'un des associés, l'Article 189 de la Loi de 1915 s'applique, sous réserve que le transfert aux successeurs et aux époux survivants requiert également une décision par les associés détenant au moins trois quarts du capital social.

Dans le cas où il n'y a qu'un associé unique, les parts sociales de la Société sont librement négociables.

Titre III. - Obligations, Titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur; sous réserve toutefois, de ne pas émettre des titres ou valeurs mobilières au public de manière continue. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. - Conseil de Gérance, Réunions, Pouvoirs, Délégation de Pouvoirs, Représentation, Réviseurs d'entreprises

10. Gérants et Conseil de Gérance.

- 10.1 La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance et nommeront un Président. Le premier Président peut être élu par la première assemblée générale des associés. Un Gérant n'a pas besoin d'être associé.
- 10.2 Le nombre de Gérants est fixé et les Gérants sont nommés, révoqués et remplacés par des résolutions adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Dans ces résolutions les associés déterminent les pouvoirs des Gérants ainsi que la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est fixée, la durée de leur mandat est indéterminée. Les Gérants sont rééligibles; ils peuvent également être révoqués à tout moment et sans raison ni indemnité (ad nutum) par les associés détenant plus de la moitié du capital social..
- 10.3 En cas de vacance du poste d'un Gérant nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Gérants restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale portant ratification du remplacement effectué.
- 10.4 Le ou les Gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont uniquement des agents autorisés et donc responsables uniquement de la réalisation de leur mandat.

11. Réunions du conseil de Gérance.

- 11.1 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée lors d'une réunion du Conseil de Gestion et y participer et voter sous réserve de l'Article 11.5. Toute décision du Conseil de Gérance est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- 11.2 Le Conseil de Gérance se réunit au moins cinq (5) jours au préalable sur convocation par l'un des associés mentionnant l'ordre du jour ainsi que les documents à statuer, sauf si un terme plus court est dans l'intérêt de la Société. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, et se les Gérants qui ne sont pas présents ou représentés à la réunion ont aussi renoncé la convocation, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 11.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Gérant peut également désigner par téléphone un autre Gérant pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.
- 11.4. L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Gérants utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 11.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoqué.
- 11.6 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 11.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président ou un autre membre du Conseil de Gérance. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société, y compris chaque Compartiment, et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.



- 12.2 Le Conseil de Gérance pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes Gérants ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
- 13. Pouvoirs généraux du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes de gérance et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance ou du Gérant unique.
- 14. Représentation de la société. La Société sera engagée en toutes circonstances, en cas de Gérant unique, par la signature individuelle de ce Gérant, ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe du Président et quelconque membre du Conseil de Gérance ou par la seule signature de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné par mandat spécial.

15. Réviseurs d'entreprises.

- 15.1 Un ou plusieurs réviseurs d'entreprises sont nommés par le Conseil de Gérance de la Société ou le Gérant unique, le cas échéant, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les réviseurs d'entreprises élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.
 - 15.2 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Titre V. - Assemblée générale des associés

16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des associés.

- 16.1 L'assemblée générale représente tous les associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.
 - 16.2 Lorsque la société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.
- 16.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque associé nominatif au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les associé sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.
- 16.4 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles le soient par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soient la portion du capital représenté.
- 16.5 Les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois guarts du capital social de la Société.
- 16.6 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.
- 16.7 Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès-verbal signé par ce dernier.
- 17. Résolutions Ecrites. Conformément à l'Article 193 de la Loi de 1915, si le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, chaque associé pourra recevoir une notice au moins quinze (15) jours au préalable avec le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulant le lieu de la tenue de la réunion et émettra son vote par écrit («Résolutions Ecrites») dans le délai prescrit par la notice. Ces Résolutions Ecrites peuvent être prises dans un document ou plusieurs documents et doivent être tenues au siège social de la Société et devraient avoir le même effet que les résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des associés.
- 18. Droits de Vote. Tout associé pourra participer dans les décisions collectives nonobstant le nombre de parts sociales dont il est titulaire. Chaque associé a le droit de voter pro rata du nombre de parts sociales dont il est titulaire. Chaque associé pourra être représenté en vertu d'une procuration écrite, le mandataire étant ou non associé ou Gérant.

Titre VI. - Compartiments

19. Compartiments.

- 19.1 Le Conseil de Gérance ou le Gérant unique, le cas échéant, peut créer un ou plusieurs compartiments (les «Compartiments») qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émissions de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques. La résolution du Conseil de Gérance ou le Gérant unique, le cas échéant créant un ou plusieurs Compartiments dans la Société, ainsi que toutes les modifications subséquentes, engageront la Société à l'égard des tiers à la date des dites résolutions.
- 19.2 Les Compartiments correspondent chacun à une partie distincte du patrimoine de la société. Les droits des détenteurs de titres relatifs à un Compartiment et les droits des créanciers sont limités aux actifs de ce Compartiment, lorsqu'ils sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment. L'actif d'un Compartiment répond exclusivement des droits des détenteurs de titres relatifs à ce



Compartiment et de ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Les Détenteurs de titres ou les créanciers de la Société, dont les droits ne sont pas liés à un Compartiment spécifique de la Société, n'ont aucun droit sur les actifs de chacune de ces Compartiments.

- 19.3 Dans les relations entre Détenteurs de titres et les créanciers, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.
- 19.4 Aucune résolution du Conseil de Gérance de la Société ou le Gérant unique, le cas échéant, ne peut modifier la résolution qui crée ledit Compartiment ou ne peut porter directement atteinte aux droits des Détenteurs de titres ou des créanciers, dont les droits sont liés à ce Compartiment, sans l'approbation ex ante des Détenteurs de titres, ainsi que des créanciers, dont les droits sont liés à ce Compartiment. Toute décision du Conseil de Gérance ou le Gérant unique, le cas échéant, prise en violation de cet article est nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui précède, chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que ladite liquidation entraîne la liquidation d'un autre Compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

19.5 Les investisseurs dans un Compartiment de la Société pourront désigner à l'unanimité un représentant qui sera convoqué et qui pourra assister, sans droit de vote, aux réunions du Conseil de Gérance ou décisions du Gérant unique portant sur le Compartiment dans lequel ils auront investi et qui pourra consulter toute la documentation de la Société en rapport direct avec ce Compartiment.

Titre VII. - Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale.

- 20.1 L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- 20.2 Chaque année en se référant au 31 décembre, les comptes sont étables et le Conseil de Gérance établit le compte annuel sous forme d'un état financier qui comprend le compte de profits et pertes.

21. Répartition des bénéfices.

- 21.1 Chaque année cinq pour cent (5%9 au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 21.3 Le Conseil de Gérance ou le Gérant unique, le cas échéant, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VIII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

- 22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.
- 22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés.

Titre IX. - Interdiction d'Assigner la Société en Faillite

23. Interdiction d'Assigner la Société en Faillite. Conformément à l'article 64 de la Loi du 22 mars 2004, tout investisseur dans ou tout créancier de la Société et toute personne ou entité qui est contractuellement liée avec la Société accepte de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au Compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre Compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un Compartiment (le cas échéant).

Titre X. - Loi Applicable

24. Loi Applicable. La Loi de 1915 et ses modifications ultérieures, ainsi que la loi du 22 Mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 20.1 des présents Statuts, la première année sociale commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2015

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales.



Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées sous la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse de la Société est fixée au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Sont appelés aux fonctions de Gérant pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Nikolaas COENGRACHTS, demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - b) Monsieur Alexander MERTENS, demeurant à Avenue Louise 475 Louizalaan, 1050 Brussels, Belgique;
- c) Monsieur Jean-Denis RISCHARD, demeurant professionnellement au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- d) Monsieur Alain EMERING, demeurant professionnellement à 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 3. Monsieur Nikolaas COENGRACHTS est nommé Président du Conseil de Gérance.
- 4. L'entité suivante est nommée réviseur d'entreprises agrée avec mandat jusqu'à l'assemblée des associés convoquée pour les fins de l'approbation des comptes annuels pour la première année social:

AUMEA PARTNER s.àr.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.716.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52250. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1 er décembre 2014.

Référence de publication: 2014192035/556.

(140213622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

e-shelter Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 180.259.

EXTRAIT

Par résolutions prises le 26 novembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de M. Tom Haines de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;



- de nommer M. Horst Baumann, né le 2 mars 1961 à Mettlach, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Rupprecht Rittweger, gérant de catégorie A; et
- M. Horst Baumann, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192264/20.

(140214653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Allouez S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192280/10.

(140214354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

CRF2R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 186.678.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 novembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Monsieur Csaba Horvath, né le 30 septembre 1980, à Tatabànya, Hongrie, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg en qualité de gérant de la Société avec effet au 17 novembre 2014 et pour une durée illimitée (en remplacement de Monsieur Karl Heinz Horrer, démissionnaire).

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Stefan Holmér;
- Csaba Horvath;
- M. Richard Browne et
- M. Luc de Vet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Pour CRF2R S.à r.l.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014192413/24.

(140214981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Chremalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 97.838.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014192401/10.

(140214962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



Desroches S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.288.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014192447/10.

(140214715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Gulf Credit Lending S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192552/10.

(140214824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Berkeley 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.379.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Berkeley 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.754,

here represented by Ms. Gersende Masfayon, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Berkeley 2 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.379, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 20 January 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 372 on 19 February 2009. The articles of association have not been amended since.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the sole manager of the Company for the exercise of his mandate.



Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, as liquidator of the Company with effect upon the date of the present resolution of the Sole Shareholder and until full discharge is granted to him (the "Liquidator").

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that:

- the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation of the Company, in accordance with article 151 of the 1915 Law;
- the Company shall be bound by the sole signature of the Liquidator, acting individually, or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Liquidator; and
- the Liquidator shall have the broadest powers to perform its duties as provided for by articles 144 to 148 of the 1915 Law, and may accomplish all acts provided for by Article 145 without requesting further authorizations of the general meeting of shareholders of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huit novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Berkeley 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.754,

ici représentée par Gersende Masfayon, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'»Associé Unique») de Berkeley 2 S.à r.l. (ci-après mentionnée comme la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.379, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 janvier 2009 suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 372 le 19 février 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur John Sutherland, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, résidant professionnellement au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société avec effet à compter de la date de la présente résolution de l'Associé Unique et jusqu'à ce que quitus lui soit donné (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution



- le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la liquidation de la Société, conformément à l'article 151 de la Loi de 1915:
- la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur, agissant individuellement, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui le Liquidateur aura délégué ses pouvoirs; et
- le Liquidateur disposera des plus larges pouvoirs pour effectuer sa mission tels que prévu par les articles 144 à 148 de la Loi de 1915 et pourra accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la demande de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MASFAYON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55098. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192341/104.

(140214426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

26 United Corpo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 176.725.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 17 novembre 2014

L'Assemblée générale a pris la résolution suivante:

- L'Assemblée générale a décidé de révoquer avec effet immédiat:
- * AUDIEX SA, RCS Luxembourg B 65469 et ayant son siège social au 9, rue du laboratoire, L-1911 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes pour les exercices statutaires de 2013 à 2017.
 - L'Assemblée générale a décidé de nominer:
- * Fideuro SA experts comptables RCS Luxembourg B 151304 et ayant son siège social au 283 route d'Arlon L-8001 Strassen en tant que commissaire aux comptes pour l'exercice statutaire 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Novembre 2014.

Pour 26 United Corpo S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014192250/20.

(140213809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Netanya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grande Rue.

R.C.S. Luxembourg B 157.553.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014192037/12.

(140214086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck